



Publié le 21 juin 2023

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 19 juin 2023

Délibération n° 2023-086
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AUX ASSOCIATIONS - AUTORISATION

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 39

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI, Thierry TRIJOLET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Joël MAUVIGNEY, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Joël GIRARD, Jean Pierre BRASSEUR, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIÉS, Anne-Eugénie GASPARD, Claude MELLIER, Loïc FARNIER, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Aude BLET-CHARAUDEAU, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Samira EL KHADIR, Pierre SAUVEY, Léna BEAULIEU, Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER, Marie-Christine EWANS, Kubilay ERTEKIN, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Arnaud ARFEUILLE, Thierry MILLET, Christine PEYRE, Héléne DELNESTE, Sylvie DELUC, Maria GARIBAL.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION : 5

Mesdames, Messieurs : Mauricette BOISSEAU À Thierry TRIJOLET, Patricia NEDEL À Bastien RIVIERES, Ghislaine BOUVIER À Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Eric SARRAUTE À Jean-Louis COURONNEAU, Patrice LASSALLE-BAREILLES À Maria GARIBAL.

ABSENT(S) : 5

Mesdames, Messieurs : Emilie MARCHES, Marie-Ange CHAUSSOY, Olivier GAUNA, Thomas DOVICH, Antoine JACINTO

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE

Madame Anne-Eugénie GASPARD, Adjointe au Maire Déléguée à la Vie associative et Cohésion sociale, rappelle à l'Assemblée que par l'octroi de subventions d'investissements pour aider à la réalisation de projets associatifs, la Ville de Mérignac réaffirme le caractère essentiel du tissu associatif dans l'accès aux solidarités, aux pratiques culturelles, sportives et de loisirs, l'engagement citoyen des habitants et l'épanouissement personnel dans un collectif.

La Ville accompagne les associations via l'attribution de subventions de fonctionnement mais aussi par l'attribution de subventions d'investissement pour soutenir les associations dans l'acquisition ou le renouvellement des équipements nécessaires à leurs activités.

Des demandes d'aides ont été émises et ont été déposées par les associations : Voiles Sans Frontières, Gajorabe des Sables Enfants du Désert, Cultive Tes Rêves, Human System Culture, Léo Pour le Monde, Pompiers Solidaires, SAM Cohésion Sociale, Association pour la Mémoire des Martyrs de l'Aéronautique, Amicale Laïque de la Glacière.

Les subventions sont demandées pour l'achat de matériel visant à développer les activités des dites associations, à renouveler un matériel vieillissant ou à contribuer à des projets nécessitant l'achat d'équipements notamment dans le cadre de la solidarité internationale.

Il est ainsi proposé d'allouer les subventions suivantes :

- Voiles Sans Frontières 1500 euros (participation à l'achat de ruches pour la réalisation d'un projet de maraîchage et d'apiculture au Sénégal dans le cadre des solidarités internationales)
 - Gajorabe des Sables Enfants du Désert 2500 euros (participation à l'achat d'un stock de culottes menstruelles non jetables pour la réalisation d'un projet autour de l'hygiène féminine dans le désert marocain dans le cadre des solidarités internationales)
 - Cultive tes Rêves 990 euros (participation à l'achat d'un nouvel équipement informatique)
 - Huma System Culture 2100 euros (participation à l'achat d'instruments musicaux pour le renouvellement du matériel de l'association permettant une continuité des pratiques)
 - Léo Pour le Monde 1000 euros (participation à l'achat de vêtements siglés pour l'identification de l'association lors de ces événementiels sur Mérignac et à l'étranger)
 - Pompiers Solidaires 2800 euros (participation à l'achat de vêtements siglés permettant la bonne tenue des missions et l'affectation des vêtements aux nouveaux adhérents)
 - Sam Cohésion Sociale 3000 euros (participation à l'achat de vêtements siglés spécifiques pour la tenue de l'événement Inclusive Games)
 - Association pour la mémoire des Martyrs de l'Aéronautique 1000 euros (participation à l'achat de maquettes pour une distribution lors d'actions participatives au sein des Maisons des Habitants ou autres événementiels)
 - Association de préfiguration du projet Tarmaq 33549 euros. Cette subvention annuelle doit permettre à l'association de poursuivre la conduite des études de préfiguration du projet Tarmaq. Le projet devrait finalement se délocaliser sur une nouvelle parcelle actuellement propriété de la DGAC, face à l'aéroport. Cette emprise foncière de 1,8 hectare qui a servi de base vie au chantier du tramway, revêt plusieurs avantages :
 - elle est desservie par l'arrêt de tram Caroline AIGLE
 - elle est à proximité immédiate d'une offre de stationnements existante ou à venir (parking relais 120 places, parking du programme 45e parallèle 300 places)
 - son acquisition se ferait en gré à gré et ne nécessiterait pas de DUP
 - le site est entièrement anthropisé, les enjeux écologiques sont donc particulièrement réduits.
 - le projet sera plus compact et plus sobre en consommation foncière
 - la parcelle donne une visibilité accrue pour TARMAQ.
- En 2023, via notamment la subvention d'investissement de la Ville, l'Association de préfiguration TARMAQ doit adapter l'étude sur le programme immobilier et le chiffrage au regard du nouvel environnement projeté. Elle doit également adapter l'étude sur le programme de médiation au nouveau programme immobilier.
- Amicale Laïque de la Glacière 5000 euros (participation à l'achat de nouveaux mobiliers pour l'installation dans la nouvelle Maison des Habitants).

Pour l'exercice 2023, il est donc proposé d'allouer ces subventions d'investissement pour un montant global de 53 439 €. Les crédits sont inscrits au budget principal de la Ville 2023 (ligne budgétaire 204/428/20422).

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Education-Culture-Solidarité-Sport et Familles en date du 8 juin 2023

ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE :

ARTICLE UNIQUE : d'attribuer les subventions d'investissement 2023 aux associations listées ci-dessus pour un montant total de 53 439 €.

ADOpte A L'UNANIMITE

N'ont pas pris part au vote Léna BEAULIEU-Mauricette BOISSEAU-Amélie BOSSET-AUDOIT-Ghislaine BOUVIER, Alain CHARRIER-Jean-Louis COURONNEAU-Cécile SAINT-MARC-Eric SARRAUTE

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 19 juin 2023



Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Secrétaire de séance



Alain ANZIANI
Maire de Mérignac
Président de Bordeaux Métropole

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.